

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 février 2025

CRÉATION DU CADRE D'EMPLOI DES PERSONNELS DE SANTÉ DES SERVICES
D'INCENDIE ET DE SECOURS - (N° 841)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS47

présenté par
M. Grelier, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« emploi »

le mot :

« emplois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.